Le canton Cotacachi possède 197 biens matériaux et 25 biens immatériaux. Cette liste fait partie du Patrimoine Culturel du canton qui, en accord avec le nouveau Code d'Aménagement du Territoire, doit être conservé par la Mairie. Celle-ci se trouve dans l'obligation de soutenir des projets visant la préservation, la conservation et la diffusion du patrimoine architectonique, culturel et naturel. Des fonctionnaires de l'Institut National du Patrimoine Culturel ont indiqué que ces biens ne doivent subir aucune modification, restauration ou réparation sans l'autorisation de l'Institut.

Ce-dernier communiquera prochainement les paramètres à prendre en compte afin de désigner certains biens en tant que Patrimoine du canton. Les sanctions appliquées aux propriétaires qui ne remplissent pas ces normes seront également précisées.

Source: La Hora